

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/05/2025 - 20821 - 2013 B 02374 - 792 114 324 - 3G TRADING

certificat conforme
à l'original

2025 120821

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

le 30/09/24 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cochez la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 289-0 B (entreprise de transport maritime), cochez la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
3G TRADING - SIREN : 792114324			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	5 983			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D REVENUS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES QUI DÉPOSERONT AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS QU'ILS SONT					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CSA			Via CCA	☐	Via autre logiciel
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé dans, cocher la case :		☒				
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a						
	payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages d't la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c						
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d						
Montant des autres distributions:								
		e						
		f						
		g						
		h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j						
Montant des revenus répartis			Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
	MVLT réalisée au cours de l'exercice							
	MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3G TRADING - SIREN : 792114324						Néant ☐									
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12									
						Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022							
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	98 000		012			98 000		98 000	
	Immobilisations incorporelles - Autres					014			016						
	Immobilisations corporelles					028	2 000		030	2 000		0		0	
	Immobilisations financières (1)					040	7 815		042			7 815		7 815	
	TOTAL I (5)					044	107 815		048	2 000		105 815		105 815	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050			052						
	Stocks marchandises					060	14 600		062			14 600		15 400	
	Avances et acomptes versés sur commandes					064			066						
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068			070						
	Créances autres (3)					072	1 031		074			1 031		1 680	
	Valeurs mobilières de placement					080			082						
	Disponibilités					084	1 791		086			1 791		2 638	
	Charges constatées d'avance					092			094						
TOTAL II					096	17 422		098			17 422		19 718		
TOTAL GENERAL (I + II)						110	125 237		112	2 000		123 237		125 533	
PASSIF										Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel								120	10 000		10 000			
	Ecart de réévaluation								124						
	Réserve légale								126	1 000		1 000			
	Réserves réglementées								130						
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)					131			132						
	Report à nouveau								134	44 516		43 150			
	Résultat de l'exercice								136	5 085		1 366			
	Subventions d'investissement								137						
	Provisions réglementées								140						
	TOTAL I					142	60 602			60 602		55 516			
Provisions pour risques et charges								TOTAL II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156			6 858			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés								166	25 702		27 500			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169			172	1 910					
	Comptes courants d'associés								173	34 477					
	Autres dettes								175	547		35 660			
Produits constatés d'avance								174							
TOTAL III					176	62 635			62 635		70 017				
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	123 237			123 237		125 533			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an				193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an				197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	0		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs				199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184			

2.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3G TRADING - SIREN : 792114324										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022		
Ventes de marchandises				209		210		169 360		160 023			
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215		214							
Production vendue services				217		218							
Production stockée						222							
Production immobilisée						224							
Subventions d'exploitation reçues						226							
Autres produits						230	0		4 949				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	169 360	164 972			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	113 094		119 130				
Variation de stock (marchandises)						236	800		-1 100				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			110				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242	36 151		32 533				
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	1 792	244	2 058		1 025				
Rémunérations du personnel						250	8 234		7 811				
Charges sociales						252	3 038		3 046				
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254							
Dotations aux provisions						256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	1		9				
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)								264	163 377	163 365			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	5 983	1 607			
Produits financiers				(III)		280							
Produits exceptionnels				(IV)		290							
Charges financières				(V)		294							
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348									
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306	898		241				
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	5 085	1 366			
B - RÉSULTAT FISCAL										Reportez le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	312	5 085	314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316							
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles					322							
	Impôts et taxes non déductibles					324	898						
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330						
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342				
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989								
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
	ZFANG 44 quaterdecies	345											
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992		Zone de développement prioritaire	993								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346				350				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648								
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641								
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	5 983	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)											356		
Déficits antérieurs reportables												360	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	5 983	372

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024
ADAPTÉ A LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3G TRADING – STREN : 79214324										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	98 000	402	0	404		406	98 000		
	Autres	410	0	412	0	414		416	0		
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	2 000	442		444		446	2 000		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	7 815	482		484		486	7 815		
TOTAL		490	107 815	492		494		496	107 815		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	2 000	532		534		536	2 000		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	2 000	572		574		576	2 000		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TÉLÉREC-FR

Désignation de l'entreprise 3G TRADING - SIREN : 792114324						Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
				Dotations		Reprises	
Fonds commercial				681		683	
Autres immobilisations incorporelles				700		705	
Terrains				710		715	
Constructions				720		725	
Installations techniques, matériel et outillage				730		735	
Installations générales agencements aménagements divers				740		745	
Matériel de transport				750		755	
Autres immobilisations corporelles				760		765	
TOTAL				770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
2							
3							
4							
5							
6							
TOTAL à reporter						780	
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter	
Déficits imputés						983	
Déficits reportables						984	
Déficits de l'exercice						860	
Total des déficits restant à reporter						870	
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380			
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024
ADAPTÉ À LA DÉCLARATION PAR TÉLÉFOR

Désignation de l'entreprise : 3G TRADING - SIREN : 792114324		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	169 360
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	169 360
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	0
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	118 747
Variation négative des stocks		145	800
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	11 434
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	19 064
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	150 046
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	19 314
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	19 314
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	169 360
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2023	160 31/12/2023
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3G TRADING - SIREN : 792114324

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom complet

DJEBBAR ABDEL ILLAH

Nom marital

% de détention

100

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

16/04/1968

N° Département

99

Commune

CONSTANTINE

Pays

ALGÉRIE

Adresse :

03 RUE ROBERT LAVERGNE

92600 ASNIERES SUR SEINE

FRANCE

Titre

Nom complet

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

7.

DGFIP N° 2033-G-SD 2024
 Formulaire obligatoire (article 38 de
 l'annexe III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3G TRADING - SIREN : 792114324

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 3G TRADING	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 792114324	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3		
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (CLICHY)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

3G TRADING - SIREN : 792114324

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année :

2024

Local

Référence du local	9202400898024778C0202492
Invariant du local	920240089802
Adresse du local	Lot 51 11 16 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0101 RUE DE PARIS 92110 CLICHY
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	CLERISSE JEAN-JACQUES
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	18 800
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

3G TRADING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE 10 000,00

SIEGE SOCIAL : 101 RUE DE PARIS, 92110 CLICHY

92110 CLICHY

RCS : B 792 114 324

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sous la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

IPRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

1- Les comptes de l'exercice

Le chiffre d'affaires hors taxes de notre exercice s'est élevé à 169 360 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 169 360 €

Les charges d'exploitation s'élèvent à 163 377 €

Le résultat d'exploitation est un bénéfice net de 5 983 €

Les comptes de l'exercice se traduisent par un bénéfice comptable de 5 085 €

2- Affectation du résultat de l'exercice

Il résulte des comptes ainsi présentés que le bénéfice net comptable est de 5 085 €

Nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- En report à nouveau pour 44 516 € qui sera porté à 49 601 €

II VOTE DES RESOLUTIONS

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le PDG
Abdel Illah DJEBBAR



3G TRADING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE 10 000,00

SIEGE SOCIAL : 101 RUE DE PARIS, 92110 CLICHY

92110 CLICHY

RCS : B 792 114 324

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 11 SEPTEMBRE A 16 HEURES, LES ACTIONNAIRES
UNIQUE DE LA SOCIETE 3G TRADING PAR ACTION SIMPLIFIEE, AU CAPITAL DE 10 000.00
€, S'EST REUNI EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AU SIEGE SOCIAL.**

Sont présents :

MR	Abdel Illah DJEBBAR	Propriétaire de	100 Parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Abdel Illah DJEBBAR, Président de la société.

Monsieur le président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité du capital et, qu'en conséquence, l'assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres, les états financiers au 31/12/2023, le rapport de gestion

Lecture des rapports de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L227-10 al.1 & 2 du code commerce.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des dites conventions
- Approbation des comptes de l'exercice au 31 décembre 2023
- Quitus au PDG
- Affectation et répartition du résultat.

Puis Monsieur le Président déclare que les documents ci-dessus visés, ont été adressés aux actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Enfin, Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion constate qu'aucune convention visée à l'article L227-10 al.1 & 2 du code commerce n'a été conclues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport gestion et examiné les comptes de l'exercice, déclare approuver le bilan, le compte de résultat et son annexe tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence, des résolutions qui précèdent, l'assemblée donne au PDG quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que l'exercice de la société de 12 mois, clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice comptable de 5 085 €, qu'elle décide, sur proposition du président d'affecter comme suit :

- En report à nouveau pour 44 516 € qui sera porté à 49 601 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique

Monsieur

Abdel Illah DJEBBAR

